



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	XYLÈNE (PARA)
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	1,4-Dimethylbenzene; p-Xylene.
Code du produit	XP-0919
Formule chimique	$C_6H_4(CH_3)_2$
Masse molaire	106.17
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2025-07-08

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT

- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
- Danger par aspiration - catégorie 1
- Liquides inflammables - catégorie 3
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2
- Toxicité aigüe-Cutanée - catégorie 4
- Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 4
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger (H)

- Provoque une irritation cutanée
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- Liquide et vapeurs inflammables
- Provoque une sévère irritation des yeux
- Nocif par contact cutané
- Nocif par inhalation
- Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (P)

- Se laver soigneusement après manipulation.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).
- En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- Porter des gants de protection (Viton®, nitrile, butyle), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- NE PAS faire vomir.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser du matériel antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
- En cas d'incendie : utiliser du CO₂, de la poudre chimique sèche ou de la mousse pour l'extinction.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 2
Inflammabilité 3
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
p-xylène	106-42-3	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation de la peau. Irritation du système respiratoire. Troubles pulmonaires. Maux de têtes. Nausée et vomissements. Étourdissements. Mort. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse, Poudre sèche.
Agents extincteurs inappropriés	Donnée non disponible.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs fortement concentrés dans l'air peuvent s'enflammer ou même exploser si exposé à une source d'ignition intense. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder à l'abri des rayons du soleil.
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
p-Xylène	106-42-3	VEMP	100 ppm- 434 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD	150 ppm - 651 mg/m ³	
		VEMP	100ppm - 434 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	150 ppm - 651 mg/m	
		VEMP VECD	100ppm 150ppm	Canada. Ontario Reg 833.
		VEMP VECD	100ppm 150ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Viton® (Fluoroélastomère). Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Donnée non disponible.
Seuil d'odeur	Donnée non disponible.
Point de fusion et congélation	12 - 13 °C (54 - 55 °F).
Point d'ébullition	138 °C 280 °F.
Inflammabilité	Oui.
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	1.1 % (v).
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	7 % (v).
Point d'éclair	27 °C (81 °F) - coupelle fermée.
Température d'auto-inflammation	529.0 °C (984.2 °F) à 1,013 hPa.
Température de décomposition	Donnée non disponible.
pH	Donnée sans objet.
Viscosité cinématique	Donnée non disponible.
Solubilité	146 g/l à 25 °C (77 °F) - partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	log Pow: 3.15 à 20 °C (68 °F) .
Pression de vapeur	124.1 hPa à 2.6 °C (36.7 °F).
Masse volumique et densité relative	0.861 g/cm ³ à 20 °C (68 °F).
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible.
Caractéristiques des particules	Donnée sans objet.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Sensible à la chaleur. Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes.
Matériaux incompatibles	Peut former un mélange explosif avec : Oxydants forts. Acide sulfurique concentré. Acide nitrique. Hexafluorure d'uranium. Soufre. Caoutchouc.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

XYLÈNE (PARA)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Irritation. Rougeurs. Desquamation. Fissurations.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Dépression du système nerveux central. Maux de tête. Nausées et vomissements. Étourdissements. Ataxie. Asthénie. Confusion. Perte d'appétit. L'inhalation plus aigues peut entraîner : Dommages hépatiques. Peut entraîner la mort.
- Ingestion	Atteinte pulmonaire.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Oedème pulmonaire. Maux de tête. Fatigue. Anxiété. Sensation d'ébriété. Irritabilité. Troubles de l'équilibre. Trouble du sommeil. Troubles de la mémoire. Peut causer des dommages à: Foie. Reins. Troubles cardio-vasculaires. Troubles pulmonaires.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 3,523 mg/kg. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 24.4 - 25.7 mg/l.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

XYLÈNE (PARA)

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: Essai en statique CL50 - CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 2.60 mg/l - 96 h. Essai en dynamique - NOEC - Danio rerio (poisson zèbre). 0.71 mg/l - 35 jr. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Daphnia magna (Grande daphnie) - 35.50 - 63.10 mg/l - 48 h. Toxicité pour les algues: Essai en statique CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata - 4.36 mg/l - 73 h. Toxicité pour les bactéries: Essai en statique - NOEC - boue activée. 16.2 mg/l - 28 h.
Persistance et dégradation	Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 28 jr - Résultat: 98 % - Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Facteur de bioconcentration (FBC): 7.4 - 18.5.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Donnée non-disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1307
Appellation réglementaire	XYLÈNES
Classification du TMD	Liquides inflammables 3
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5 L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2- Danger par aspiration - catégorie 1- Liquides inflammables - catégorie 3- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2- Toxicité aiguë-Cutanée - catégorie 4- Toxicité aiguë-Inhalation - catégorie 4- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3
----------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail
NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)
ECHA: Agence Européenne de Chimie
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
VECD: Valeur d'exposition courte durée
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines
OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration
TLV : Threshold limit value
TWA: Time-Weighted-Average
STEL: Short Term Exposure Limit
CEIL: Ceiling
RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)
INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-07-08